

# Compte rendu de la séance du 19 novembre 2019

Présents : Marcel TUBAU, Louis PECH, Claude GUIBBERT, Daniel BARTES, Luc BECARDIT, Dominique CHATILLON, Michel MAUGER

Absentes : Corinne ROUQUET, Françoise PRADAL, Lucie GARCIA-CAROTENUTO

Représenté: Bernard ALBERT par Marcel TUBAU

Secrétaire de la séance: Luc BECARDIT

## Ordre du jour:

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23/10/2019
- 2 - Débroussaillage "Soleil d'Oc"
- 3 - Modification de tracé GR78
- 4 - Demande de subvention au SYADEN (rénovation de l'éclairage public)
- 5 - Convention de partenariat concernant le réseau de Lecture Publique du Grand Narbonne
- 6 - Devis chauffe eau logement communal
- 7 - Questions diverses

### 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/10/2019

VOTE            POUR : 8                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

### 2 - DEBROUSSAILLEMENT SOLEIL D'OC - CHOIX DU PRESTATAIRE ( DE 55 2019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 18/02/2019, il avait été décidé de signer une convention avec l'Office National des Forêts les désignant comme maître d'oeuvre pour des travaux de mise aux normes des obligations légales de débroussaillage de chaque côté de la route communale ( la courbe ).

L'ONF nous a fait parvenir des offres de deux entreprises qui ont répondu au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

La SARL ACTIFOREST pour un montant de 7 169.00 € HT, soit 8 602.80 € TTC  
Le groupe GH - SARL ARF pour un montant de 8 040.00 € HT, soit 9 648.00 € TTC

Les travaux devront être terminés avant le 15 février 2020.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal à l'unanimité, **approuve** le devis de la SARL ACTIFOREST pour un montant de 7 169.00 € HT, soit 8 602.80 € TTC et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE            POUR : 8                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

### 3 - Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées de chemins ruraux traversant le territoire de la commune ( DE 56 2019)

Après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental, indiquant :

- que dans le cadre du développement du tourisme de randonnée pédestre et équestre, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été approuvé le 24 juin 1996 par le Conseil Général de l'Aude;

• que ce plan, qui sera régulièrement mis à jour, pourrait comprendre un ou des itinéraires balisés traversant le territoire de la commune en empruntant les chemins sur les parcelles suivantes :

- parcelle A 1400
- parcelle A 1399
- parcelle A 1315
- parcelle A 385

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal à l'unanimité , **approuve** l'inscription des chemins sur les parcelles susvisées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées et **s'engage** :

- à accepter le balisage des sentiers,
- à leur conserver un caractère ouvert au public,
- à ne pas aliéner les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE            POUR : 8                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

#### **4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ( DE 57 2019)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public (rénovation de l'éclairage public suite au diagnostic effectué par le SYADEN

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. A noter qu'en amont la commune de Pouzols-Minervois a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs de ce dossier,

**AUTORISE** dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

**SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

**DESIGNE** Monsieur Marcel TUBAU Maire en qualité de la commune de Pouzols-Minervois pour le suivi de cette opération.

**S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

VOTE            POUR : 8                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

#### **5-convention partenariat - Réseau de lecture publique ( DE 58 2019)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'actuellement des conventions distinctes formalisent les différents niveaux d'intégration du Réseau de lecture publique (site internet, carte unique de lecteur et système informatique commun).

Afin de simplifier l'adhésion à l'ensemble des services proposés par le Réseau de lecture publique, un document unique a été élaboré en collaboration avec les professionnels des bibliothèques communales. Cette convention unique inclut des services "à la carte" qui pourront être retenus ou non par votre commune.

**Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve** la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude remplie et annexée, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

VOTE            POUR : 8                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

#### 6 - changement chauffe-eau logement communal 6 place de la poste ( DE 59 2019)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le chauffe-eau du logement communal situé au 6 place de la poste a présenté des problèmes de fonctionnement.

Ce chauffe-eau a été installé en 2003 et les 2 entreprises de plomberie qui se sont déplacées nous ont signalé sa vétusté.

Les deux devis reçus sont :

- l'entreprise OINVILLE pour un montant de 690.00 € HT soit 759.00 € TTC
- la SARL BARDY pour un montant de 648.64 € HT soit 713.50 € TTC

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal à l'unanimité **approuve** le devis de la SARL BARDY pour un montant de 648.64 € HT soit 713.50 € TTC et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE            POUR : 8                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

#### 7 - Affaires diverses

##### \* Marché de prestation de services et représentation juridique

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Grand NARBONNE va prochainement lancer un nouveau marché concernant les prestations de conseil et représentations juridiques et nous propose d'y participer.

##### \* Grand Narbonne - Groupement d'achat

Le Grand NARBONNE nous a fait parvenir une liste des marchés arrivant à échéance.

La commune doit se positionner sur les marchés qui l'intéresse.

##### \* Enedis - Effacement des lignes

Monsieur le Maire a reçu le cabinet GéoSudOuest qui sont chargés par ENEDIS de l'étude de la réfection du réseau HTA.

Ces travaux démarrent par la pose d'un poste de transformation sur une superficie d'environ 25m<sup>2</sup> sur la parcelle A1398.

##### \* Implantation de la Fibre

L'étude de faisabilité est en cours.